

SIAVSA DE LANOUAILLE

Inscription jusqu'au **21 juillet 2025 inclus** sur le site de la Région

Nouvelle Aquitaine : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Passée cette date, des frais de dossier vous seront facturés : + 24 €

PROCEDURE POUR S'INSCRIRE

1- **RENOUVELLEMENT** : vous devez vous connecter à votre compte créer l'année dernière,

- mettre à jour la (les) fiche(s) de votre (vos) enfant(s),
- indiquer votre numéro fiscal avec votre avis d'imposition de 2023 (le montant du transport scolaire 2025/2026 vous sera donné suivant votre quotient familial),
- effectuer le paiement par CB.

CARTES : les élèves déjà en possession d'une carte devront la garder. Elle sera mise à jour dès que le paiement par CB sera effectué. **ATTENTION en cas de perte, une demande de duplicata devra être faite sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine. Il vous sera facturé la somme de 10 €**

OU

2 – **PREMIERE INSCRIPTION** : **CREATION D'UN COMPTE**

Après cette création, vous serez dans l'obligation de procéder à l'inscription de votre(vos) enfant(s) en établissant pour chacun une fiche, **bien suivre toutes les étapes.**

IMPORTANT il faudra vous munir :

- d'une photo d'identité (à scanner et à insérer dans la fiche d'inscription),
- de votre avis d'imposition de 2023, le coût du transport de l'année scolaire 2025/2026 sera calculé en fonction de votre quotient familial,
- de votre carte bancaire pour effectuer le paiement en ligne (en 1 ou 3 fois) ou par virement,

A noter : **réduction** pour les familles inscrivant 3 enfants et plus (30% de réduction pour le 3^e enfant, 50% pour le 4^e enfant et plus).

CARTES :

L'édition de la carte sera faite lorsque la Région Nouvelle Aquitaine aura effectué un contrôle du dossier. Il devra être complet **avec photo et règlement par CB.**

RAPPEL :
EVOLUTION TARIFAIRE DES TRANSPORTS
SCOLAIRES RENTREES 2025/2026

Dans sa séance du 31 mars 2023, le Conseil Syndical du SIAVSA de Lanouaille a décidé d'appliquer une modulation sur les grilles tarifaires 2025/2026 proposées par la Région Nouvelle Aquitaine. Cette modulation concerne les Ayants Droits du primaire et du secondaire domiciliés sur les 10 communes adhérentes au SIAVSA (Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, St Cyr les Champagnes, St Mesmin, St Sulpice d'Excideuil, Sarrazac, Sarlande et Savignac-Lédrier).

En fonction des tarifs appliqués par tranche, le SIAVSA **prendra à sa charge** 80% pour le primaire et 50% pour le secondaire. Le restant dû sera facturé aux familles.



Pour les Non Ayants (élèves hors carte scolaire), le Conseil Syndical n'a pas souhaité appliquer la modulation pour les rentrées 2025/2026 aussi bien pour le primaire que pour le secondaire. Les familles devront s'acquitter des tarifs appliqués par la Région Nouvelle Aquitaine pour cette rentrée.

En cas de **difficulté à effectuer l'inscription** en ligne sur le site de la Région, le secrétariat du SIAVSA reste à votre entière disposition.

Secrétariat à la MAIRIE DE LANOUAILLE :
Isabelle MEYZE

(Ligne directe : 05.53.52.72.71 - jeudi et vendredi 9h-12h/14h-17h30).

INFO pour les élèves de 3^{ème} qui entrent en seconde :

- au Lycée Girault de Borneil à Excideuil : transport assuré par le SIVOS d'Excideuil 05.53.62.92.19
- aux Lycées : Jean-Baptiste Darnet ou La Faye à St Yrieix la Perche : transport assuré par le CFTA de Périgueux : 05.53.08.43.13

Martine PERETTI

Présidente du SIAVSA de Lanouaille

NB : Le règlement de la Région Nouvelle Aquitaine est consultable sur leur site